teur de l'*Union*, au général de Charette et à M. de Blacas, déclarant s'en rapporter à ces messieurs sur le point de savoir s'il pouvait « livrer » ce nom au public.

» Plusieurs jours se sont écoulés; l'*Union* et les autres personnages ainsi mis en cause ont gardé le plus complet silence. Si peu de bruit qu'ait fait la brochure de Norbert Billiart et si peu que son auteur s'impose à l'attention des gens sérieux, l'*Union* n'a pu cependant ignorer la proposition qui lui était faite. Nous comprenons sans doute qu'elle ait été tentée d'y répondre par un silence dédaigneux. Toutefois ne risque-t-elle pas de paraître ainsi donner raison à de fâcheuses accusations? Elle ne peut ignorer avec quelle persistance M. Norbert Billiart a cherché à faire croire que des royalistes autorisés étaient les auteurs premiers de la manœuvre plus que suspecte dont il aurait été seulement l'instrument. Elle ne peut ignorer qu'il a osé mettre en cause jusqu'à M. le comte de Chambord, en insinuant que ce prince lui même aurait été au courant de l'intrigue et serait intéressé à n'en pas voir dévoiler les auteurs. Elle ne peut ignorer qu'ainsi un agent bonapartiste, par son refus de livrer un nom, affecte de protéger des royalistes et le roi lui-même contre le soulèvement d'opinion que produirait la révélation de ce nom.

» L'*Union*, qui a un si légitime souci de l'honneur de son parti, accepte-elle ce genre de protection et de protecteur? Eh bien! une occasion s'offrait de couper court à ces prétentions impertinentes et compromettantes, de mettre leur auteur au pied du mur et de laver les royalistes d'extrême droite du soupçon outrageant que ces prétentions faisaient peser sur eux. En ne saisissant pas cette occasion, l'*Union* n'enhardit elle pas M. Norbert Billiart à affirmer plus haut que jamais que des royalistes ont été les complices et les inspirateurs de la manœuvre bonapartiste d'octobre 1873? Ne craint-elle pas qu'on la suppose, à tort sans doute, inquiète des révélations possibles de cet écrivain? Ne ferait-elle pas mieux de montrer, par son empressement à déchirer tous les voiles, qu'elle ne craint pas de rencontrer quelqu'un des siens dans cette manœuvre que son ami M. Cazenove de Pradines qualifiait naguère, avec une si honnête indignation, d'« acte infâme », de « félonie », de « stupide et vile trahison »?

» Le silence de l'*Union* est d'autant plus regrettable qu'une autre feuille d'extrême-droite, l'*Univers*, a cru devoir au contraire parler, et l'a fait en termes qui semblaient calculés pour encourager ou tout au moins pour autoriser l'écrivain bonapartiste à garder son secret. Cette attitude de l'*Univers* est d'autant plus remarquable que naguère, au contraire, il déclarait que cet écrivain devait faire connaître le nom du royaliste dont il prétendait avoir été le mandataire. Nous ne perdrons pas notre temps à rechercher ce qui a pu amener ce changement d'avis et les raisons pour lesquelles on désire aujourd'hui voir maintenir le masque qu'hier on voulait arracher. Quoi qu'il en soit, M. Norbert Billiart, reconnaissant du secours qui lui était ainsi apporté, a écrit à l'*Univers* une lettre que celui-ci insère avec empressement. « Je vous » remercie, dit-il, d'avoir reconnu mon droit » d'être discret, et je suis heureux de voir » que vous êtes un excellent juge en ma- » tière d'honneur. » Quant à ceux qui pourraient être surpris de cette espèce d'embrassement entre un meneur bonapartiste et des écrivains d'extrême-droite, nous leur rappellerions que le fait n'est pas nouveau et qu'en 1875 pareille alliance avait été déjà honnêtement conclue pour l'élection des sénateurs inamovibles. Cette fois encore, on avait la prétention de combattre ainsi les « hommes d'intrigue ».

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du samedi 16 juin 1883.

Présidence de M. Le Royer

La séance est ouverte à 3 heures.

Projets d'intérêt local

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local.

Crédit

Le Sénat adopte le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre de la guerre, sur l'exercice 1883, d'un crédit supplémentaire de 640,000 fr., applicable au chapitre 4 : « Etats-majors ». — M. le général Billot, rapporteur.

Les écoles polytechniques

Le Sénat adopte la proposition de loi de M. le général Deffis, ayant pour but de modifier l'article 3 de la loi des 26 janvier, 3 mai et 5 juin 1850, relative aux écoles polytechnique et spéciale militaire et à l'école navale de Brest. — M. le général Deffis, rapporteur.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du samedi 16 juin 1883

Présidence de M. Brisson

Les syndicats professionnels

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux syndicats professionnels.

M. Lockroy dit qu'il a essayé de répondre, dans une précédente séance, à l'apologie que M. le comte de Mun a présentée des anciennes corporations.

Le système de M. le comte de Mun, qui sera sans doute développé ultérieurement, consiste dans le développement des cercles catholiques, fortifiés et investis de nouveaux privilèges. Tel n'est pas le système du projet de loi, qui repose non sur le privilège, mais sur la liberté et l'égalité. Cette loi est impatiemment attendue; elle a une grande importance, par elle-même d'abord et par le dissentiment dont elle a été l'occasion entre les deux Chambres.

On a vu se manifester à cette occasion deux politiques contradictoires : celle des réformes démocratiques et celle des préjugés du passé, reposant sur la défiance du peuple.

Le Sénat a admis la législation de l'état de choses actuel, mais il a considéré comme dangereuses les facultés, les libertés nouvelles que la Chambre avait accordées.

Le Sénat n'a point admis le double caractère que la Chambre donnait aux syndicats, les uns ayant la personnalité civile, les autres restant en dehors de toute intervention administrative.

La Chambre avait pensé que cette dualité avait sa raison d'être, et qu'on ne pouvait imposer la personnalité civile à des syndicats qui, pour des raisons diverses, n'en voulaient pas.

Le Sénat a supprimé la dualité des syndicats au risque d'entraîner la dispersion de quelques-uns des syndicats existants. Le Sénat n'a point consacré non plus l'union des syndicats qui est cependant si nécessaire.

Les unions patronales ont rendu les plus grands services, il avait paru juste à la Chambre d'autoriser les unions des syndicats ouvriers. On avait pensé que l'éducation de l'ouvrier ne pouvait que gagner à ces unions où les grandes questions économiques seraient soulevées. Toutes les unions ouvrières et patronales ont été supprimées par le Sénat, qui s'est montré moins libéral que le gouvernement impérial.

Le Sénat n'a pas voulu non plus la suppression de l'article 416 du Code pénal, demandée par les membres les plus modérés de la Chambre comme une conséquence nécessaire de la constitution des syndicats.

L'article 416 est remis en vigueur par le Sénat qui en a aggravé les dispositions par divers articles de la loi sur la presse. Le Sénat a traité les ouvriers comme des journalistes, ce qui est le comble de la sévérité.

Cette divergence de vues provient sans doute de la différence d'origine des deux Chambres. Le Sénat se considère comme élu par un corps électoral d'élite et ne voit pas sans défiance les masses profondes et troublées du suffrage universel, qui nomme la Chambre des députés.

Le Sénat redoute que l'extension des syndicats ne conduise à la liquidation sociale et au communisme. L'armée des huit millions d'ouvriers serait prête et n'attendrait que le vote de la loi pour marcher à l'assaut de la société.

Dans cette question comme dans toutes les questions sociales et politiques, on se heurte à la conception religieuse qui présente le progrès comme une révolte contre la volonté divine. A la remorque de ces théories il y a tout un parti qui veut défendre l'intérêt des classes moyennes contre les revendications de la démocratie et s'attache à maintenir l'organisation du privilège.

On prétend que la classe ouvrière n'est mûre ni pour la liberté ni pour l'égalité. Il est vrai qu'elle contient deux partis, celui du suffrage universel et celui de la force et de la violence; mais ce dernier parti n'est qu'une infime minorité et n'a pu faire pénétrer aucun représentant ni dans le Sénat, ni dans la Chambre des députés: il n'est donc pas à craindre et il faut s'habituer à le côtoyer tous les jours quand on vit dans une démocratie libre.

On se retranche derrière le droit commun et l'on dit qu'il ne faut pas faire des lois spéciales pour les ouvriers. Ces lois spéciales sont nécessaires parce que les ouvriers sont dans une situation exceptionnelle qui appelle un remède immédiat. Sans doute une loi générale sur l'association serait préférable, mais elle n'est pas prête, et le fût-elle, il faudrait encore une loi spéciale pour les ouvriers parce que la Révolution les a laissés sans armes devant la fédération des capitaux.

L'industrie, aidée de la science, a changé tous les rapports des individus, des classes et des nations; en faisant passer l'influence aux instincts des hommes d'affaires elle a livré les hommes de labeur à toutes les difficultés de la concurrence, au chômage et à la misère. Autrefois le bourgeois que l'industrie avait fait riche et le paysan que la Révolution avait fait propriétaire.

C'est de la loi actuelle qu'il attend son affranchissement. En la lui accordant, on verra toute peu à peu le parti de la violence; en la lui refusant, on s'exposerait à le voir retomber dans tous les excès eu, ce qui serait pis encore, dans l'atonie avec laquelle il a assisté à la chute de la République et au crime du deux décembre.

Il faut donc adopter le projet de la commission et le renvoyer au Sénat en invitant cette assemblée à choisir cette fois entre la paix et la guerre sociale.

M. de Lanjuinais dit que M. Lockroy, faisant descendre le débat des hauteurs sereines où l'avait placé M. le comte de Mun, a invoqué des arguments qui ne rencontreront plus de créance qu'auprès des ignorants.

Il a accusé ses adversaires de vouloir rétablir on ne sait quelle exploitation cléricale. Personne ne songe à rendre la messe obligatoire, mais il est permis de réclamer la liberté religieuse comme les autres.

L'orateur déclare que la monarchie a été plus soucieuse des intérêts des ouvriers que le gouvernement de la République. Il soutient la nécessité de permettre aux syndicats professionnels de s'adjoindre des membres honoraires et ne voit que dans le retour aux idées religieuses le moyen de résoudre la question sociale, car le catholicisme enseigne la véritable égalité, la véritable fraternité.

L'orateur fait l'éloge des anciennes corporations, qui devaient être réformées, mais qu'il ne fallait pas supprimer.

Il explique, en terminant, le but de l'amendement qu'il a déposé avec M. de Mun et plusieurs autres de ses collègues.

M. Labuze dépose un projet de loi concernant les propriétés bâties en Algérie.

M. Waldeck Rousseau déclare que le gouvernement considère le projet de la commission comme très louable. Le gouvernement a défendu devant le Sénat les dispositions que la commission veut rétablir; toutefois il existe des considérations dont il faut tenir compte.

Les ouvriers ont été empressés à venir exposer leurs besoins et leurs revendications au sein de la commission parlementaire; aucun n'a demandé le rétablissement des corporations, mais presque tous ont demandé qu'on simplifiât les formalités exigées pour la création des syndicats et que l'on régularisât une situation qui est seulement tolérée aujourd'hui.

Si on ne croit pas les ouvriers assez sages pour se gouverner eux-mêmes, il faut chercher les moyens de les tenir en tutelle; si au contraire on les croit assez sérieux pour se gouverner, il faut leur accorder la liberté.

L'orateur pense qu'on doit avoir confiance en eux. Il fait l'éloge des associations récemment fondées en vue de prendre part aux adjudications. Il voit dans ce mouvement un gage de sécurité sociale. Le projet en discussion est donc très utile; mais on ne peut en dire autant du contre-projet de MM. de Mun et Lanjuinais, tendant à créer des syndicats mixtes qui immobiliseraient une partie de la fortune publique, et deviendraient des institutions politiques et pratiqueraient l'exclusivisme.

M. Passy dit que le système des anciennes corporations était trop arbitraire, mais que la loi de 1791, qui l'a supprimé, a outre-passé aussi les mesures.

Les associations sont nécessaires. Mais ce doivent être des associations libres.

L'orateur dit qu'à côté de la libre concurrence, il faut la bienveillance mutuelle; il faut laisser derrière soi l'ignorance et la routine et marcher vers ce qui est en avant : le droit, la justice, la bienveillance.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

L'artillerie des forteresses

Sur la demande de M. Margaine, le projet relatif à l'artillerie des forteresses est mis à l'ordre du jour, après les syndicats professionnels.

La séance est levée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier*)

NOUVELLES DIVERSES

Dislocation ministérielle

Paris, 16 juin.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« A la suite d'une vive discussion entre M. Ferry et M. Challemel-Lacour sur les affaires du Tonkin, M. Challemel-Lacour, refusant de répondre à l'interpellation de M. Granet, part ce soir pour Vichy.

» Il a donné sa démission, qui ne sera officielle qu'après la séparation des Chambres. C'est M. Ferry qui fera l'*intérim* des affaires extérieures.

» On craint aussi une rupture entre M. Waldeck-Rousseau et M. Ferry. »

L'état sanitaire au Sénégal

Paris, 16 juin.

La *France* annonce que quelques cas de fièvre pernicieuse ont été signalés à Saint-Louis (Sénégal.)

Commission de désorganisation judiciaire

Paris, 16 juin.

M. Jules Simon a annoncé à la commission qu'il déposerait un contre projet.

La Commission a examiné divers articles, mais elle a réservé toute décision jusqu'après l'audition du garde des sceaux, qui est absent jusqu'à midi.

Le départ de M. Challemel-Lacour

Paris, 16 juin.

Le *Jour* dit qu'il est sérieusement question de M. le comte de Saint-Vallier comme ministre des affaires étrangères.

Le clergé et la question des manuels

Annecy, 16 juin.

La *Revue du diocèse d'Annecy* dit que l'évêque, en ce moment en tournée épiscopale, a refusé d'admettre à la confirmation douze enfants de Saint-Julien et plusieurs autres de Bossey, entre les mains de qui l'on a trouvé des Manuels condamnés.

Les associations ouvrières

Paris, 16 juin.

La commission extraparlementaire des associations ouvrières a tenu séance ce matin, sous la présidence de M. Margue, sous secrétaire d'Etat de l'intérieur.

M. Alphand, directeur des travaux de la ville de Paris, a entretenu la commission des efforts faits par la Ville pour charger les diverses associations ouvrières du bâtiment de l'exécution de ses travaux.

Il a reconnu qu'en général ces travaux sont faits dans de bonnes conditions et avec rapidité.

Il a constaté également que les ouvriers associés en retireraient un profit important.

M. Schenrer-Kestner, sénateur, a fait constater, dans une intéressante déposition, le mode de participation aux bénéfices qui est appliqué dans son usine d'Alsace au profit des ouvriers.

M. O. Fauquet, filature à Cissel, et Bourreiff appareilleur à gaz, ont adopté également la participation dans leur industrie, et ils n'ont qu'à se louer des résultats obtenus.

M. Pereire a envoyé à la commission une dépêche écrite indiquant sur quelles bases est établie la participation dans la Compagnie générale transatlantique.

Les auditions étant terminées, la commission a renvoyé sa prochaine séance après l'impression et la distribution du second volume des dépositions.

La liberté religieuse

Paris, 16 juin.

Hier soir, à la salle Ragache, quinze cents personnes assistaient, sous la présidence de M. le baron de Mackau, député, à une conférence de M. Jules Auffray avocat, l'un des jeunes et vaillants défenseurs de la liberté religieuse. M. le président a d'abord, en une courte, mais énergique et éloquente allocution, exposé la situation actuelle, et les nécessités de défense qu'elle impose à tous les croyants et à tous les libéraux. Il a donné ensuite la parole à M. Auffray.

Sous ce titre : *Pour Dieu et pour la patrie*, l'orateur a montré tout ce qu'on a fait depuis quelques années contre Dieu et contre la patrie, notamment dans l'enseignement, qu'on s'est attaché à déchristianiser; dans les hôpitaux, que les chefs de l'Assistance publique ont désorganisés dans un but anti-religieux, et au point de vue de la liberté de conscience, qu'on poursuit jusque dans les enterrements et les cimetières. Toujours très bien inspiré, souvent élevé, M. Auffray a trouvé dans ses convictions profondes et ses indignations généreuses des mouvements d'éloquence qui ont été salués de chaleureux applaudissements.

La surveillance des Caisses d'épargne

Paris, 16 juin.

La *Patrie* dit que les préfets ont reçu des instructions pour faire surveiller la situation des Caisses d'épargne.

Les fêtes de Caen

Caen, 16 juin.

La ville est pavoisée; les rues sont ornées de mâts vénitiens.

Les ministres sont arrivés à 2 h. 30 et ont été reçus par les autorités.

Les ministres sont allés tout d'abord à la préfecture. Ils doivent se rendre aujourd'hui au concours hippique où se trouve plus de 600 chevaux magnifiques. Ils visiteront demain l'exposition industrielle.

Un drôle de magistrat

Nancy, 16 juin.

Les journaux de Nancy annoncent un fait grave :

« Le procureur de la République de Toul, M. Pierronnet aurait été arrêté mercredi, à la gare de Nancy pour s'être livré à cet endroit, à une heure du matin, à des manœuvres immorales sur la personne d'un jeune homme de quinze ans.

» M. Pierronnet a été remis en liberté provisoire, mais l'enquête continue.

Le Congrès international de la protection de l'enfance

La séance d'ouverture du Congrès international de la protection de l'enfance a eu lieu hier, à 2 heures, au Trocadéro. L'assistance était nombreuse. Sur l'estrade on avait pris place le bureau provisoire, on remarquait : MM. Rousselle, Claude, Salneuve, Millaud, sénateurs; après un discours de M. Boujean, président provisoire, maintenu comme président de la session, les travaux ont commencé par la lecture d'un rapport sur les apprentis par M. Nusse, et d'un rapport de M. Félix Voisin, conseiller à la Cour de cassation.

L'élection de M. Calla

Paris, 16 juin.

Le 6e bureau, s'occupant de l'élection du seizième arrondissement, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de réclamer communication du dossier de M. de Bouteiller. Au premier jour, M. Corentin-Guyho déposera son rapport favorable à l'élection.

La police et les anarchistes

Paris, 16 juin.

La police de St Etienne, sur l'ordre du préfet de la Loire, a fait enlever toutes les affiches rouges du comité anarchiste qui convoquaient tous les citoyens à la manifestation de la Ricamarie.

Des Procès verbaux ont été dressés contre les signataires de ces affiches pour provocation à des troubles sur la voie publique.

ÉTRANGER

Nouvelles de Rome

Rome, 16 juin.

Les journaux de Rome annoncent la mort presque subite du jeune comte Cimarra, neveu du cardinal Jacobini, qui collaborait au *Moniteur de Rome*.

L'élection de Hambourg

Berlin, 16 juin, s.

Le scrutin qui vient d'avoir lieu à Hambourg pour l'élection d'un député au Reichstag a donné les résultats suivants :

MM. Roscher, sécessionniste	4,555 voix.
Rabe, progressiste	6,069
Bebel, socialiste	9,077

Il y a ballottage.

Un scandale royal à Madrid

Madrid, 16 juin.

Le journal *El Globo*, organe de M. Castelar, et *El Liberal*, qui sont poursuivis pour attaques indirectes au souverain, ont renoncé à leur droit de défense et se laisseront condamner par défaut, à l'audience de ce jour, devant le tribunal spécialement chargé de la connaissance des délits de presse.

La presse madrilène annonce que le directeur de la feuille carliste, *El Papelito*, a été condamné à trois ans de prison, et que le directeur d'une feuille républicaine de Burgos a été arrêté avant-hier pour le même délit.

El Porvenir, organe de M. Ruiz Zorrilla, est sous le coup de poursuites, ainsi que plusieurs feuilles démocratiques de la province, pour avoir publié des correspondances du même genre.

La Main Noire

Madrid, 16 juin.

Les affiliés de la Main Noire ont arraché la nuit dernière dans les environs de Xérès, 200 pieds de vignes. La grève des tisserands qui a éclaté à Gubadell (Catalogne) se complique, on craint des désordres. Les autorités ont pris toutes les mesures nécessaires. Le ministre des affaires étrangères qui avait été indisposé ces jours derniers est aujourd'hui complétement rétabli.

Les victimes d'Alexandrie

Alexandrie, 16 juin.

Les négociations sont poursuivies entre le gouvernement égyptien et toutes les puissances étrangères à propos des indemnités dues aux Européens victimes du bombardement d'Alexandrie.

L'amiral Krantz chez le Sultan

Constantinople, 16 juin.

Le Sultan recevra l'amiral Krantz dans la soirée, qui lui sera présenté par M. de Noailles, notre ambassadeur. Le cortége sera conduit au palais en voiture de gala.

Situation météorologique

Paris, 16 juin.

La température est en hausse sur l'Ouest de l'Europe et en baisse partout ailleurs. Les extrêmes sont de 8° (Stornoway), et de 26° (Biskra).

En France, le vent d'entre O et N règne partout avec ciel nuageux et couvert; des averses sont probables surtout dans le Nord et l'Est.

Depuis ce matin, il souffle un vent assez fort du N O, qui a rafraîchi la température. Le ciel est fréquemment couvert.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

M. le comte de Saint-Vallier

Paris, 17 juin

Le *Figaro* assure que M. le comte de Saint-Vallier est résolu de n'entrer dans aucune combinaison ministérielle.

L'intérim des affaires étrangères

Paris, 17 juin.

L'*Officiel* de ce jour publie un décret chargeant M. J. Ferry, de l'*intérim* des affaires étrangères.

La catastrophe de Sundherland

Londres, 16 juin.

Une terrible catastrophe s'est produite dans la soirée à Sundberland au *Victoria-Hall*. A la suite d'une panique, au moment de la sortie d'un spectacle enfantin.

On assure qu'il y a soixante-dix morts et trois cents blessés.

Londres, 17 juin

Voici de nouveaux détails sur cette catastrophe :

Plusieurs milliers d'enfants des écoles assistaient à une fête donnée au Victoria-Hall. Au moment de la sortie, la foule des enfants, descendant de la galerie supérieure, rencontra les enfants venant du parterre. Une bousculade se produisit à cause de l'exiguité de la porte. Bientôt une centaine de victimes ont glissé, écrasées ou asphyxiées. Le nombre des morts est de 160 à 180. Le nombre des blessés est considérable.

COMICE AGRICOLE DE LILLE

Séance du 6 juin 1883.

Présidence de M. Baucarne

Tranformation de l'impôt du sucre en impôt sur la betterave

M. le Président expose à la réunion la transformation demandée au congrès d'Amiens, de l'impôt sur le sucre, reporté sur la betterave et ses conséquences au point de vue agricole et industriel. Il soumet ensuite cette question à la délibération.

M. Lefort constate que, sur plus de 500 fabricants de sucre que l'on compte en France, 203 se réunirent à Amiens, dont 103 furent d'avis de la perception du droit sur la betterave. Cet impôt, selon lui, serait désastreux pour la sucrerie de notre rayon, où la culture ne donne pas de betteraves riches, n'atteignant pas une moyenne de 6° comme dans certaines contrées; que quand à l'impôt, son paiement ne concernerait nullement le cultivateur, il ne serait perçu que, lorsque le fabricant soumettrait la betterave à la râpe, au moyen d'un nouveau pesage opéré par la régie.

Par ce nouveau mode, ajoute M. Lefort, les betteraves mauvaises ou médiocres seraient impitoyablement réfusées, parce qu'avec l'impôt de 20 francs au mille kilog. elles doubleraient de prix si elles rendaient moitié moins de sucre que d'autres de bonne qualité.

L'impôt sur la betterave n'ayant de but immédiat que de supprimer de la culture toute espèce médiocre, c'est un moyen radical.

M. Lefort est convaincu que ce mode d'impôt et le régime auquel il serait soumis, provoquerait la suppression d'un tiers des sucreries françaises au profit des fabriques bien situées, obtenant de 60 1/2 à 70 1/2 de rendement en sucre.

M. Lefort doute que l'Etat adopte ce mode d'impôt, et il est persuadé que le Comice ne pourra que donner un avis défavorable; son intérêt n'était pas de chercher à supprimer les sucreries qui restent dans son rayon, lesquelles peuvent encore exister en leur fournissant des betteraves d'une valeur moyenne de 5°

Cette communication soulève beaucoup d'adhésions.

M. Delesalle demande si les betteraves destinées à la distillerie supporteraient également une modification d'impôt, et dans ce cas, si les pommes à cidre et les poires servant à la fabrication du poiré, voire même les raisins, seraient, eux aussi, soumis à une fiscalité uniforme?

M. Vallet-Roger prend ensuite la parole.

Il profite de l'observation de M. Delesalle pour démontrer les conditions d'infériorité dans lesquelles se trouvent les habitants du Nord de la France, à l'égard de ceux des autres contrées sous le rapport de la fabrication des boissons.

Partout où l'on récolte le raisin et la pomme, chacun peut produire et fabriquer librement son vin, son cidre et même son eau-de-vie sans payer aucun droit. L'impôt n'est perçu que sur ce qui est inscrit au livre de commerce; tandis que dans le Nord, la brasserie comme la distillerie sont soumis à la régie et tout le liquide fabriqué est passible d'un impôt. Pourquoi ne fabriquerions nous pas nos boissons de consommation comme les habitants des autres contrées? Est ce que nous ne récoltons pas notre orge et notre houblon comme les habitants du Midi récoltent leurs raisins et leurs fruits?

Quant à l'impôt sur la betterave, M. Vallet-Roger trouve que cette question est tellement importante qu'il engage le Comice à l'étudier à fond, avant d'émettre une opinion.

Il est évident, dit-il, qu'on ne pourrait l'admettre au poids brut tel qu'il existe en Allemagne; ainsi établi il pourrait être avantageux aux fabricants des département, du centre de la France, mais il amènerait infailliblement la ruine et la fermeture des sucreries du Nord. Or, ce n'est point certainement à ce résultat que veulent aboutir les partisans de cet impôt.

L'impôt sur la masse cuite proposée par M. Vivien serait plus équitable à ce point de vue, mais il n'aurait point l'avantage de forcer simultanément le cultivateur et le fabricant à unir leurs efforts pour l'amélioration de la plante et la prospérité de l'agriculture et de l'industrie.

Il faudrait trouver une combinaison qui intéressât le cultivateur à produire de la bonne betterave et le fabricant à la payer en raison de sa richesse.

Peut-être l'impôt sur la betterave, basé sur la richesse saccharine de la plante, amènerait il ce résultat. C'est chose à étudier avant de se prononcer.

Le Comice partage cette opinion et cette question reviendra à l'ordre du jour de la réunion du 20 juin.

M. Schmitt se demande si l'impôt proposé sur la betterave doit autant préoccuper la culture, puisque d'après ce qui vient d'être dit, cet impôt continuerait à être payé par le fabricant? Lorsque l'on aura relevé le prix des sucres à leur entrée en France, dit-il, rien de mieux alors de rechercher des améliorations fiscales en usage à l'étranger. Aussi pour lui, la commission du Comice chargée de libeller les causes de la crise agricole, devra-t-elle s'appuyer sur l'importance des surtaxes à obtenir.

Chemin de halage. — M. Melisse exprime des plaintes relatives à des travaux exécutés par l'administration des ponts et chaussées sur certains points du chemin de halage de la Deûle, par des dépôts de terre sur des cultures riveraines. Des plaintes ont été adressées à M. le Préfet, les travaux ont été suspendus, il as demande à qui incomberont les dommages qui en sont résultés.

Occupations temporaires. — M. Vallet-Roger signale à son tour qu'un arrêté préfectoral vient d'autoriser les études du nouveau chemin de fer, qui vont nécessiter des occupations temporaires.

A cet égard, il est d'avis de solliciter une audience de M. le Préfet, afin de prévenir les ennuis et les dépenses suscités aux cultivateurs par l'établissement des forts autour de Lille, et qui ne sont pas encore indemnisés depuis cinq années qu'ils sont dépossédés de leur culture.

Cette proposition reviendra à la prochaine réunion.

La séance est levée à 1 h. 1/4.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Les résultats généraux du commerce extérieur de la France, pendant les cinq premiers mois de 1883, viennent d'être publiés dans le *Journal officiel*.

Du 1er janvier au 31 mai 1883, les importations ont atteint 1,967,118,000 et les exportations 1,406,948.000 fr. seulement. Nos achats à l'étranger, les importations anglaises, allemandes, italiennes, suisses et autres ont donc dépassé de 561 millions ou de plus de 40 0/0 de nos ventes à l'étranger, c'est-à-dire nos exportations.

Voici le tableau des cinq premiers mois de 1883, comparé aux cinq premiers mois de 1882 :

Importations	1883	1882
Objets d'alimentation	641.850.000	610.722.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	925.759.000	833.671.000
Objets fabriqués	271.765.000	287.942.000
Autres marchandises	117.744.000	113.570.000
Totaux	1967.118.000	1845.855.000
Exportations.		
Objets d'alimentation	339.128.000	329.273.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	279.335.000	275.769.000
Objets fabriqués	725.359.000	752.415.000
Autres marchandises	72.086.000	68.362.000
Totaux	1406.948.000	1425.815.000

Nous avons à peine besoin de faire remarquer que non seulement la situation économique laisse beaucoup à désirer, mais encore qu'elle ne fait que s'aggraver d'année en année.

Dans les cinq premiers mois de 1883, l'importation a dépassé de 22 millions l'importation déjà énorme des cinq premiers mois de 1882. Quant à l'exportation, elle est de 19 millions inférieure à celle des cinq premiers mois de l'année dernière.

Les importations d'articles manufacturés se sont un peu ralenties, 271 millions au lieu de 287 millions; mais l'exportation des mêmes objets est tombée de 752 millions à 725 millions, soit une perte de 27 millions.

La session ordinaire des Chambres paraît devoir être close dans un mois. Si la Chambre et le Sénat étaient bien inspirés, ils ne se sépareraient pas sans avoir examiné la question économique et sans avoir recherché les moyens de relever notre commerce d'exportation. Si on allait au plus pressé, on se porterait au secours de notre travail national; il y a déjà bien longtemps que nous avons indiqué, ici même, comment on parviendrait à le relever dans une certaine mesure. Il suffirait pour cela de réparer deux grosses erreurs volontairement commises par les hommes politiques du dernier Empire. Il faudrait abroger le sénatus-consulte de 1866 qui a livré le marché de nos colonies à nos concurrents de l'extérieur et abroger aussi la loi du 11 juillet 1867 qui a créé en Algérie un régime douanier, grâce auquel Belges, Anglais, Allemands et Italiens vendent leurs produits au nez et à la barbe des commerçants et industriels français.

Assimiler l'Algérie et les colonies à la métropole comme régime douanier, voilà ce que devraient faire les Chambres avant de prendre leurs vacances. Il n'y a pas d'autre remède à la situation regrettable dans laquelle se trouve notre commerce d'exportation. — B.

La métallurgie

Nous lisons dans le *Nord Métallurgique* :

« Tous les maîtres de forges de la région du Nord étaient présents à la réunion des maîtres de forges qui a eu lieu lundi dernier à Maubeuge, à l'exception de M. Martelet, empêché.

» M. de La Martelière, directeur-gérant de la Société anonyme des forges de Montataire, assistait à cette réunion.

» La question du syndicat était à l'ordre du jour. On sait que c'est la grosse question du moment.

» Les moyens d'arriver à la formation de ce projet présentent assurément des difficultés; cependant, ce projet va être mis sérieusement à l'étude, et MM. les maîtres de forges espèrent arriver à une solution favorable pour leurs intérêts, sans léser les intérêts de leurs clients.

» Quant au relèvement des cours, il faut y renoncer encore pour le moment, les commandes faisant toujours défaut. Les travaux projetés des grandes Compagnies de chemins de fer suivant les conventions de l'État peuvent seuls, quant à présent, apporter une modification à cet état de choses. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Deux cars seront mis, aujourd'hui à onze heures du soir, à la disposition du public, pour le parcours de la maison de M. Pierre Catteau, à la Place de Tourcoing.

La musique municipale de Wattrelos offrira à ses membres honoraires, le dimanche 8 juillet, un concert-festival, dans le jardin du « Carrousel, » rue du Greffier.

Concours colombophiles. — Voici la liste des concours colombophiles qui auront lieu le 24 juin à Roubaix et dans les environs :

Lille : Le Nord. Chautilly. — Lille : Fédération. Albert. — Tourcoing : Union et Progrès La Souterraine. — Lys-lez-Lannoy : Les Sans-Chagrins, au Petit Paradis. — Creil, 80 fr. prix d'honneur, mise 1 fr. 60. — Roubaix : Fédération. Clermont. — Roubaix : Union Fédérale, l'Eclair, Clermont. — Faches : L'Espérance, Saint-Denis. — Anzin : Cercle Fédéral, La Souterraine.

Une rixe. — Un cabaretier de la rue Heimann a été arrêté hier, pour coups et blessures volontaires contre un autre cabaretier de la rue Saint-Etienne.

Arrestations. — La police a arrêté hier deux garçons, soupçonnés d'être les auteurs d'un vol commis dernièrement chez un cabaretier de la rue Solférino.

TOURCOING

Contravention. — Une contravention sera relevée à la charge du nommé Cau, domestique, pour avoir conduit deux voitures attachées l'une derrière l'autre.

Extradés — Remise faite par la gendarmerie française à la gendarmerie belge, des nommés :

David Lemahieu, 65 ans, né à Garren, ex-marchand, poursuivi par le parquet de Furnes (Belgique), pour soustraction frauduleuse, arrêté à Lille.

Auguste Vantomine, 52 ans, ex-commerçant né à Mouscelle (Belgique), poursuivi par le parquet d'Ypres (Belgique), pour banqueroute frauduleuse, arrêté à Lille.

Théodorine Thomas, 30 ans, ménagère, né à Namur, poursuivie par le parquet de Bruxelles, pour vol, arrêtée à Lille.

LILLE

Affaire Kœkœlberg. — Dans son audience d'hier, le tribunal civil a condamné les mines de Béthune, le chemin de fer de Lille à Béthune, la Compagnie des Docks, la Société Boittelle frères et M. Alexis Boittelle, à rembourser aux obligataires de Kœkœlberg, la somme de 169,000 fr. avec les intérêts à 5 0/0 depuis 1873.

On se rappelle que les mines de Béthune, le chemin de fer de Lille à Béthune, les Docks, Boittelle frères et Alexis Boittelle avaient, en 1869, vendu à la Compagnie de Kœkœlberg, à 50 francs le mètre, des terrains qu'ils avaient, quelque temps auparavant, achetés des hospices de Lille à 20 fr. le mètre.

M. Alexis Boittelle, l'un des vendeurs, agissant en qualité de représentant des obligataires, avait, avec leur argent, payé ces terrains à ses quatre co-vendeurs et à lui-même, et il s'était fait subroger au privilège des vendeurs.

Mais il restait, dû aux hospices, 169,000 francs pour lesquels ils conservaient, en conséquence un privilège primant celui dans lequel les obligataires étaient subrogés.

La Compagnie de Kœkœlberg revendit ces terrains, et, naturellement, les hospices reçurent leurs 169,000 francs au détriment des obligataires.

Les cinq vendeurs se trouvaient ainsi libérés de pareille somme sans avoir en à débourser un centime.

Mais en 1874, le curateur de la faillite de Kœkœlberg intenta contre eux, au nom des obligataires, une action en restitution de cette somme.

C'est cette affaire, qu'après de nombreux incidents soulevés par les intéressés, le tribunal civil a jugé hier

Les eaux d'Emmerin. — MM. Meurein, conseiller municipal, Mongy, directeur des travaux municipaux, et Parsy, chef du service des eaux, se sont rendus, jeudi, dans les établissements industriels qui entourent les sources d'eau d'Emmerin, afin de s'assurer que toutes les précautions étaient prises dans ces usines pour empêcher les infiltrations des résidus. Les soins apportés par les industriels permettent d'espérer que les eaux, redevenues très bonnes, ne seront plus contaminées

Le certificat de grammaire. — Les examens pour l'obtention du certificat de grammaire exigé des étudiants en médecine et en pharmacie, auront lieu à Lille le jeudi, 5 juillet prochain.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'inspection académique, à Lille, jusqu'au 25 juin courant.

Sociétés et corps savants. — Dans sa séance de vendredi soir, la Société des Sciences a élu membre titulaire par 24 voix, sur un nombre égal de votants, M. Damien, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Lille.

Vagabondage et escroquerie. — La police a arrêté hier le nommé Désiré Toby, cordonnier, âgé de 37 ans, pour vagabondage et escroquerie.

L'affaire de la place Catinat. — Nous apprenons qu'à la suite de l'enquête de cette affaire, Georges Vaillant a été relâché.

Plusieurs témoins sont favorables à ce jeune homme.

Vol. — Hier matin, vers huit heures et demie, le commissionnaire César Duplouis a arrêté une dame en flagrant délit de *pickpocketage*. Cette honorable personne était en train de « souffler » une montre en or, une chaîne et un porte-monnaie contenant 100 fr.

Arrestation. — La police a arrêté hier la nommée Joséphine Warnaut, âgée de 20 ans, pour vagabondage; le nommé Charles Lelen, 20 ans, journalier, et Jules Mangé, 25 ans, pour vol et complicité de vol.

Attentat à la pudeur. — Plainte a été déposée hier contre un des professeurs de l'école congréganiste de la rue d'Aboukir pour attentat à la pudeur sur trois enfants de sa classe.

Nous faisons des vœux pour que la justice retrouve l'inculp